EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

PREFECTURE DE L'ISERE
23 JUIN 2017
SECTION COURRIER 1

Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 21
Votants : 28

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19h00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE

Date de la convocation : 12 juin 2017.

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont); Stéphane GUSMEROLI (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLLI, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES A L'ALPAGE DE CHAPAREILLAN - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PPT

CONSIDERANT la délibération du 30 juin 2016 approuvant le portage des travaux de réfection de l'accès à l'Alpage Chapareillan par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse,

PRECISANT que les études de faisabilité et pré-chiffrage ont été réalisés par un maître d'œuvre. Sur cette base, le Comité de pilotage du Plan Pastoral territorial de Chartreuse a approuvé le principe du projet en sa séance du 21 novembre 2016. Le comité consultatif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a validé le projet de travaux le 16 janvier 2017.

VU les préconisations des différentes parties concernées (Réserve naturelle, ONF, ARS) ont été intégrées au descriptif et chiffrage des travaux, et soumis au COPIL PPT Chartreuse, qui a validé le projet le 22 mars 2017.

CONSIDERANT le programme de travaux, dont le coût éligible au PPT est de 83 248 € HT est inscrit au budget 2017, décomposé comme suit :

- Coût estimatif des travaux : 75 680 € HT
- Assistance Fédération des alpages de l'Isère : 5 170 € HT
- Maîtrise d'œuvre (part éligible) : 2 398 € HT

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **ENGAGE** cette opération ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financeurs conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés auprès des différents bailleurs : Europe, Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, autres, au titre de la mesure 07.61 du programme de développement rural Rhône-Alpes « Mise en valeur des Espace pastoraux » ;
- **CHARGE** le Président de demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tous les actes et pièces nécessaires à la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 juin 2017,

Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

Denis SEJOURNE